

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 février. — Lord Grey a présenté hier, à la chambre des pairs, le bill relatif à la repression des troubles et des associations dangereuses en Irlande. Il a commencé par tracer un tableau effrayant de la situation actuelle de ce pays. Il a rapporté un passage d'une lettre de l'Attorney général d'Irlande, portant que le nombre des crimes dans les environs de Dublin a été aussi nombreux que dans le reste de l'île, pendant les deux dernières années, et qu'ils sont accompagnés de circonstances qui font frémir.

Sur 150, pas un n'a rapporté aux dîmes; les victimes ne sont pas des propriétaires, mais des pauvres sans défense. Pendant l'année 1832, il a été commis 242 homicides, 1179 vols, 568 incendies, 208 actes de rébellion, 427 rassemblements illégaux, on a 50 fois résisté à la perception des dîmes, etc., enfin le nombre des crimes s'est élevé à 9002. Ces crimes au lieu de diminuer, augmentent encore tous les jours.

Les catholiques ne sont pas plus épargnés que les protestants. Il est donc évident que les crimes sont la suite d'une démoralisation générale. Lord Grey expose ensuite les mesures qui ont été prises jusqu'ici et qui ont été insuffisantes.

Le bill se compose de diverses dispositions extraites de bills antérieurs, en voici les principales: le lord lieutenant pourra défendre la réunion de toute assemblée qu'il jugera dangereuse pour la paix publique. L'assemblée qui se réunirait, nonobstant ses ordres, sera regardée comme criminelle. Il pourra déclarer, après due information, un comté en état de troubles. En conséquence de quoi aucune personne ne pourra rester absente de sa demeure de puis une heure après le coucher du soleil jusqu'à son lever, si ce n'est qu'elle ait justifié de son absence, sous peine d'être considérée comme criminelle.

Aucune assemblée, ayant pour objet une pétition au parlement, ne pourra avoir lieu sans la permission du lord lieutenant. Des tribunaux militaires seront formés pour juger tous les délits commis dans les comtés déclarés en état de trouble.

Ces tribunaux ne pourront infliger de punition pour crime de révolte qu'avec l'approbation de lord lieutenant et cette punition ne pourra être autre que la déportation perpétuelle ou pour 7 ans.

Le duc de Wellington a dit qu'il était convaincu de la nécessité qu'il y avait d'adopter la mesure proposée. Elle a également été reconnue par plusieurs autres membres.

Dans la chambre des communes, sir Robert Peel a exprimé le vœu que la chambre et le gouvernement prissent de nouveau en considération la question de l'embargo sur les vaisseaux hollandais.

L'attorney général a parlé pour le maintien de cette mesure.

Il la regarde comme légale et rentrant dans le pouvoir qu'a le roi de faire la paix ou de déclarer la guerre, par le motif que qui peut le plus peut le moins, et comme étant la suite des traités intervenus depuis 2 ans et auxquels le parlement a donné une approbation tacite.

Lord Palmerston a parlé d'abord dans le même sens, et s'est étendu ensuite sur la ligne de politique adoptée par le gouvernement. Il trouve, dit-il, que depuis 1815 la Hollande a été bien loin de montrer des dispositions amicales envers l'Angleterre relativement aux affaires commerciales. Il n'hésite pas de déclarer qu'aussi long-temps que la France et l'Angleterre seront unies, elles commanderont la paix de l'Europe. Il croit que le désir secret de la Hollande est de reconquérir la Belgique, et il espère que les discussions de la cham-

bre n'auront pas l'effet de la forcer à adopter une conduite tout-à-fait pernicieuse au peuple hollandais. Le seul objet que les cinq puissances ont en vue, c'est de compléter la séparation de la Hollande d'avec la Belgique, d'une manière conforme à l'indépendance des deux nations, et elles pensent que l'indépendance de la Belgique jointe à sa neutralité, sera la meilleure garantie de l'indépendance de la Hollande.

Il est de leur devoir et de leur intérêt de prévoir que la Hollande ne reconquière la Belgique, ou que cette dernière ne soit partagée, et si elles réussissent dans cette entreprise, elles auront plus fait pour l'intérêt de la Hollande et la conservation de la paix de l'Europe, qu'il n'a pu jamais être fait par aucun arrangement politique.

— Les Polonais exilés en Angleterre et en France ont fait frapper une médaille en l'honneur de l'honorable M. Cutler Fergusson, membre du parlement d'Angleterre, qui a fait l'année dernière à la chambre des communes une motion en faveur des Polonais, motion qui a fait tant de bruit en Europe et qui a tant irrité l'empereur Nicolas.

FRANCE.

Paris, le 17 février. — La duchesse de Berry croit devoir traiter le général Bageaud comme Napoléon traitait sir Hudson-Lowe. Depuis son arrivée elle ne veut plus sortir de ses appartemens.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Le 15 février, MM. les membres du conseil d'agriculture, du conseil général des manufactures et du conseil général du commerce à Paris, se sont réunis au conservatoire royal des arts et métiers. M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, est arrivé à midi, accompagné MM. Vincent et David, maîtres de requêtes au conseil d'état, et des trois secrétaires des trois conseils, MM. Hazard, doyen d'âge du conseil d'agriculture, Aubertot, doyen d'âge, du conseil des manufactures, et Auguste Durand, du conseil de commerce, ont pris place auprès du ministre, qui a prononcé un discours dont voici un extrait :

« Le monde est entré aujourd'hui dans des voies nouvelles. Tous les peuples demandent à se rapprocher; à s'entendre, à échanger leurs richesses. On essaie de convertir peu à peu les prohibitions absolues en tarifs; les tarifs élevés, en tarifs modérés. La France ne sera pas la dernière à suivre cet exemple. Mais en entrant dans un système nouveau et plus large, qui a pour but l'affranchissement progressif des industries, le gouvernement doit déclarer qu'il entend y marcher avec prudence et mesure. Un gouvernement fondé sur des institutions comme les nôtres ne saurait avoir de préjugés; aussi je crois pouvoir affirmer que le nôtre n'en a aucun. Mais s'il n'a pas de préjugés, il n'a aussi aucun aveugle esprit de système; il ne reconnaît qu'une autorité: l'expérience. Il ne veut ni s'arrêter ni se précipiter, il veut marcher. Pour tous les esprits qui ont étudié et réfléchi, il y a un fait avéré, c'est que dans aucun pays, aucun temps, on ne peut citer un bien sérieux et solide qui se soit accompli brusquement.

« Le gouvernement n'oubliera donc pas que s'il faut de la liberté à l'industrie, il lui faut aussi de la protection. Il n'y a pas d'exemple d'une industrie puissante et riche qui n'ait pour origine un tarif protecteur. La puissante marine anglaise, qui semble sortie toute seule du milieu de cet Océan où la nature l'a placée, a grandi cependant sous l'acte énergique et restrictif de Cromwel.

« Au reste, excepté les esprits systématiques et absolus, tout le monde est près de s'entendre sur

ces questions; personne ne veut ni une liberté illimitée d'industrie, ni une protection exclusive et absolue. C'est une sage mesure de protection et de liberté qu'il s'agit de trouver en graduant les tarifs suivant les temps, les circonstances et l'état des intérêts.

« Le gouvernement aujourd'hui a trois questions importantes à vous adresser.

« Il vous consultera sur le plus grand peut-être de nos intérêts agricoles et manufacturiers: sur les conditions de l'introduction des laines étrangères. Vous peserez l'intérêt de notre agriculture, qui a besoin de la présence vivifiante des troupeaux, et celui de notre belle industrie des draps, longtemps la première de toute en Europe, et qui a besoin de ne pas payer trop cher la matière première. Il est inutile sans doute de vous dire que, pour le moment, le gouvernement ne projette aucune mesure; il veut seulement votre avis et votre direction dans une des questions les plus graves et le plus souvent agitées.

« La seconde question aura pour objet de vous consulter sur le meilleur moyen d'établir une bonne statistique. Nous sommes sous ce rapport fâcheusement arriérés. Toute science vraie, toute résolution législative sage, doivent se fonder sur la connaissance des faits, et chaque jour cependant leur incertitude vient nous arrêter dans nos discussions législatives. Nous n'avons pu faire connaître avec quelque certitude que les faits qui sont constatés par les registres de l'impôt, encore la contrebande qui nous soustrait une partie des produits nous dérobe-t-elle aussi la connaissance d'une partie des faits. C'est sur ce premier des éléments de la science économique que nous avons à vous consulter.

« Le gouvernement vous demandera enfin s'il est convenable d'ordonner pour cette année une exposition de nos produits de l'industrie. Vous, Messieurs, qui avez récemment quitté nos ateliers, vous pourrez nous éclairer sur leurs vœux et leurs convenances.

« Ces trois questions sont une indication, elles ne sont pas une limite. Vous resterez libres de nous proposer tout ce que vos lumières et votre patriotisme pourront vous suggérer d'utile. Le gouvernement écoutera avec une sérieuse attention vos vœux et vos avis.

Une scène assez piquante s'est passée le 16 février à Lille à l'Hôtel de Gand. Un anglais, se disant officier supérieur dans l'armée britannique, a retrouvé dans cet hôtel sa femme, après laquelle il courait depuis six mois. Il paraît que la dame, mécontente de son mari, a déserté le domicile conjugal et se refuse à y rentrer. Quelque avance qu'ait pu faire le débonnaire époux, il n'a pu jusqu'ici rien obtenir de sa moitié, qui s'obstine à repousser tout accommodement. La police est intervenue dans les débats; un de ses agens s'est installé dans l'antichambre de la belle fugitive, afin sans doute de la préserver des obsessions de son mari.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 19 FÉVRIER.

M. Félix de Mérode est parti hier pour Paris.

— La troisième division de l'armée belge vient de faire les mouvements suivans: Son quartier-général est depuis hier à Bruxelles; celui de la première brigade, à Bruxelles; seconde brigade, à Renaix; la garde civique d'Anvers, à Bruxelles; le 2^e régiment de ligne, à Mons; le 3^e, à Audenaerde; le 2^e chasseurs à pied, à Sotteghem; le régiment de cuirassiers, à Tournay; le corps des partisans; à Termonde; la 11^e batterie d'artillerie, à Ter-

monde ; le 7^e escadron du 2^e régiment chasseurs à cheval, à Renaix.

Tous les régimens d'infanterie ont ordre de désigner et d'envoyer pour 15 jours en congé 25 hommes par chaque compagnie.

— De nombreux congés sont toujours accordés aux divers régimens de l'armée. Depuis quelques jours, et surtout hier et avant-hier, il a passé par notre ville un grand nombre, se rendant dans leurs foyers.

— Des nouvelles de Londres nous portent à croire qu'il n'existe plus ou presque plus de communication entre lord Palmerston et le baron de Zuylen de Nyevelt, et que le premier, irrité des délais et subterfuges continuels du plénipotentiaire hollandais, est déterminé à reprendre, aussitôt que la saison le permettra, le blocus avec une rigueur persévérante.

— M. le général Duvivier est parti hier à midi pour Anvers.

— Un courrier du cabinet belge est parti hier soir avec des dépêches pour Londres.

— Malgré la quantité prodigieuse de monde qui affluait avant-hier dans tous les cabarets, il n'y a eu que six personnes arrêtées pour désordre commis.

LIEGE, LE 20 FEVRIER.

On lit dans le *Phare* d'Anvers :

» On continue à la citadelle les travaux de déblaiement et de démolition. Sous le maître-autel de l'ancienne église de la citadelle, que les hollandais avaient convertie d'abord en temple protestant, puis en magasin, on a remarqué une pierre sépulchrale : des fouilles pratiquées à cet endroit ont fait découvrir un cercueil en bois presque entièrement consommé. Le squelette qu'il contenait était assez bien conservé : il avait aux jambes de longues bottes qui dépassaient le genou : le pied seulement en était consommé. Deux éperons dorés ont été également retrouvés, ainsi que des fragments d'un grand linceul en soie pourpre encore boutonné sur le devant du corps. La pierre indique que ce personnage était un général espagnol nommé Selva, mort en 1500, et parvenu de simple soldat à ce rang élevé.

» Nous nous en sommes rapportés, pour cette date, à quelques oui-dire, car nous n'avons pu voir la pierre qui se trouve, on ne sait comment, chez un antiquaire de cette ville. La citadelle ne fut commencée qu'en 1553 : il faudrait que ce général mort avant cette époque, eût été ensuite inhumé dans l'église de la citadelle après exhumation.

» On nous assure qu'il y a quelques autres tombeaux de ce genre dans cette église. Il serait à désirer que l'autorité plaçât quelquefois auprès de ces fouilles pour recueillir ce qu'elles peuvent offrir de curieux pour l'histoire de cette époque et nous communiquer des détails à ce sujet.

— D'après des nouvelles de Surinam, données par le *Handelsblad* du 18, deuxième édition, la crainte de l'embargo, décrété par la France et l'Angleterre contre la Hollande, retenait dans le port de cette colonie des navires qui avaient appareillé pour l'Europe.

— On parle de l'établissement d'un chemin de fer, qui irait de Paris à Bruxelles. La direction qui lui serait donnée n'est pas encore fixée, selon les probabilités il traverserait Arras, Douai, Lille et Tournay. La dépense qu'il exigerait serait considérable puisqu'elle s'élèverait à 15 millions 900,000 fr. autrement 300,000 fr. par lieue ; mais aussi les avantages qu'il présenterait seraient énormes pour le commerce et l'industrie. Un cheval ne peut traîner sur une route ordinaire que 1400 kil. environ, il en traîne sur un chemin de fer 10,400.

S'il arrivait ensuite que l'on voulût employer comme force d'action la vapeur au lieu des chevaux, quels avantages ne résulteraient pas pour le pays de l'établissement de ce chemin. Sur la route de Liverpool à Manchester, le trajet de 13 lieues de France se parcourt en deux heures et demie, ainsi au moyen de ces nouvelles diligences on irait de

Douai à Lille en une heure et quart, à Arras en trois quarts d'heure environ ; à Paris en deux heures. On partirait donc le matin de Douai pour aller au spectacle à Paris, et le lendemain on rentrerait chez soi. Nos négocians iraient traiter eux-mêmes leurs affaires à la bourse de Paris, et à peine aurait-on le temps de s'apercevoir de leur absence, qu'ils seraient de retour chez eux.

(*Mémorial de la Scarpe.*)

— On lit dans l'*Union*, à propos de l'ordre jour prononcé par la chambre sur les pétitions des Flandres :

« Les éclaircissemens donnés par le ministre de l'intérieur sur les circonstances qui ont précédé la mise en disponibilité du général Niellon, modifient le jugement que beaucoup de personnes avaient prématurément porté sur cette affaire, et prouvent que nous avons raison de dire qu'on ignorait le fond de la question. L'affaire des pompiers aussi perd ce caractère d'hastilité contre les patriotes qu'on lui avait donné.

« Remarquons encore que même parmi les 23^s membres qui ont voté contre l'ordre du jour il y en avait au moins douze qui ne voulaient que le simple dépôt au bureau des renseignemens, et que parmi les autres membres très-peu : auraient voulu qu'on demandât des éclaircissemens. »

— La *Gazette d'état de Prusse* publie dans son dernier numéro des avis en allemand et en russe, relativement à la vente des biens confisqués ayant appartenu à des insurgés de la Volhynie. Les villages ou fermes à vendre sont indiqués avec le nombre d'âmes qui y sont attachées.

— Un fameux cheval de course, prince Elewellyn, vient d'être vendu en Angleterre au prix de 75,000 fr. On ne connaît pas l'acquéreur. On dit seulement qu'une compagnie l'a acheté pour le faire courir à Newmarket.

— Les journaux allemands annoncent qu'un pharmacien de Koenigsberg, M. Reusch, a découvert un moyen de remplacer l'eau de Binel, très-efficace pour arrêter les hémorrhagies, c'est en mêlant du vinaigre de bois avec la terre calcaire et en soumettant ce mélange à la distillation.

— On écrit de Béthune, le 10 février :

« Un cruel événement vient de plonger dans le deuil toute une famille de Ferfay (petite commune entre Pernet et Lillers). Le sieur D., bourrelier, fut appelé, en septembre dernier, par une fermière de cette commune pour procéder à l'autopsie d'un cheval, mort de la morve. Cédant aux vives sollicitations qui lui étaient faites, il se décida, non sans manifester ses craintes sur le danger qu'il courait en consentant à cette opération. Tout tremblant, il se met à l'ouvrage et, soit maladresse, soit tout autre cause, il se coupe légèrement à la main ; deux jours après cette main s'enfle, puis le bras, la jambe et le corps du même côté.

« Des médecins sont appelés, mais rien ne peut arrêter l'invasion de sa maladie. Une inflammation se déclare ensuite à sa gorge, le cerveau est atteint, et, après quatre mois et demi de souffrances inouïes, D... succombe dans les premiers jours de ce mois, victime d'un bien léger accident, mais dont il n'avait pu prévoir les funestes conséquences. Cet homme laisse une veuve et trois enfans.

« Puisse cet événement bien affligeant être un salutaire avertissement pour ceux qui quelquefois sont appelés à faire l'autopsie d'animaux morts de la maladie contagieuse. »

— On lit dans un journal français :

« Une dame D..., qui a des filles à marier, ne se soucie pas de recourir à M. Willaume, a trouvé un expédient neuf et curieux. Elle s'est fait usurière, non par goût, mais par le calcul que voici : elle achète à vil prix le papier des jeunes gens de famille, et les fait coffrer à Sainte-Pélagie. Il arrive que dans le nombre des tireurs, souscripteurs ou endosseurs, il y en a qui ont de la fortune en perspective. Que fait alors notre incarcérateur femelle ? Voilà ma fille, leur dit-elle ; épousez-la, et vous êtes libre !

— On écrit de Copenhague, 2 février :

« Vers le soir du 13 janvier, on a ressenti à Linköping deux secousses de tremblement de terre qui ont duré dix secondes environ chacune. On rapproche de ce fait le singulier phénomène qu'on a remarqué la nuit suivante : c'est qu'après du pont de Montala les eaux de ce fleuve ont cessé de couler et se sont élevées comme en mer, si bien qu'on a pu traverser le lit du fleuve à pied sec, et pourtant il passe d'ordinaire sous ce pont 60,000 tonnes d'eau à la minute. »

On mande des frontières de la Serbie, en date du 4 février, qu'il manque encore des nouvelles certaines sur les troubles de la Bosnie et sur leurs progrès ultérieurs. On pense toujours que le mécontentement du peuple est au plus haut degré et qu'il s'est livré à beaucoup d'excès mais qui ne peuvent encore constater un état de révolte complète, grâce aux mesures énergiques prises par le prince Milosch.

On ne parle plus de la marche d'un corps serbien sur Constantinople. On écrit de Bacharest que beaucoup de Boïares, appartenant au parti russe, ont sollicité du gouvernement russe un renfort de garnison pour la sûreté des propriétés dans les circonstances actuelles.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On lit dans le *Handelsblad* du 18 février :

« On voit par notre correspondance de Flessingue qu'il n'existe rien d'un arrêté du 31 janvier contre lequel M. Osy s'est escrimé deux jours durant dans la chambre des députés, en jetant l'alarme parmi les journaux de la Belgique. L'exemple de M. Osy prouve du reste avec quelle exactitude les députés belges sont informés des affaires publiques. »

DOCUMENTS HISTORIQUES.

M. de Montbel, ancien ministre de Charles X, vient de publier la vie du fils de Napoléon. Voici comment il s'exprime au sujet de démarches faites à Vienne pour mettre le duc de Reichstadt sur le trône de France :

« A peu près à l'époque de mon arrivée à Vienne, j'eus aussi un personnage dont le nom célèbre dans les fastes de la révolution et de l'empire est mêlé à toutes les époques de l'histoire de nos convulsions politiques, et qui, redoutable à tous les partis, fut souvent invoqué par eux à cause de l'habileté qu'on reconnaissait à celui qui le portait alors. Cet homme venait chargé de faire des propositions positives en faveur du duc de Reichstadt, mais sous le voile d'une toute autre mission. Ses communications furent écoutées, mais avec un calme froid qui déconcerta ses projets ; il s'éloigna peu de temps après. De nombreuses tentatives succédèrent dans le but de faire paraître le jeune duc, en France, soit en Italie : quelques-unes des propositions furent développées avec suite ; elles étaient soutenues d'exposés circonstanciés sur la composition du parti, son but, ses ressources, ses moyens d'exécution ; se basant toujours sur le danger pour l'Europe de laisser ainsi la France sans guide, sans pouvoir, sans gouvernement. Ici c'étaient des hommes pratiques qui ne se contentaient pas de discuter sur de simples théories, ils présentaient un plan déjà combiné, une nouvelle constitution impériale, dans laquelle ils s'occupaient bien plus de donner au pouvoir l'autorité suffisante pour se consolider que de rester conséquens avec ces mots de libertés publiques exploités par plusieurs d'entr'eux, aux grands applaudissemens de la foule oublieuse d'un langage bien différent, tenu à une autre époque, à la vérité. »

« Ces propositions motivées, cette constitution formelle furent, présentées au prince de Metternich pour lui prouver qu'on voulait faire du gouvernement et non de la doctrine ; il n'en tra pas dans la discussion des moyens ; il se contenta de dire : « Que demandez-vous, et qu'attendez-vous de nous ? »

« Que vous nous laissiez conduire le duc de Reichstadt à la frontière de France : sa présence, le nom magique de Napoléon, renverseront en un instant le frêle édifice qui pèse en chancelant sur notre patrie, et qui sans cesse vous menace de ses ruines. »

« Quelle garantie aura le duc de Reichstadt de venir ? »

« L'amour et le courage des Français l'entoureront et formeront un rempart autour de lui. »

« Au bout de six mois il se trouverait entouré d'ambitions, d'exigences, de ressentimens, de haines, de conspirations ; il se trouverait au bord d'un abîme. Je vous l'ai déjà dit : l'empereur tient trop à ses principes et à ses devoirs envers ses peuples, aussi bien qu'au bonheur de son petit fils, pour jamais se prêter à de semblables propositions. Du reste, vous vous abusez entièrement sur l'issue de votre entreprise, ou plutôt sur la durée de ses résultats. Faire du bonapartisme sans Bonaparte est une idée absolument fautive. Lorsqu'avec son génie, qu'on ne retrouvera pas facilement, Napoléon parvint à dompter et à s'assujétir la révolution française, il lui fallut un ensemble de circonstances qui favorisèrent ses projets ; une suite non interrompue de victoires qui, en lui assurant le dévouement de ses soldats, fascinaient l'esprit des peuples par un mélange de crainte et d'enthousiasme ; ébloui par la continuité de ses propres triomphes, il crut en lui-même, et tous partagèrent sa foi ; mais une telle force n'était que viagère et encore à la condition de la constance des succès ; les revers auraient abattu son ascendant quand ils n'auraient pas d'abord renversé son trône. »

« D'ailleurs, lorsqu'il survint tout-à-coup au milieu de ses orages politiques, il trouva pour le seconder un cortège de dieux inférieurs, des réputations bien ou mal acquises, mais

millement contestées; des généraux habiles à la guerre; des administrateurs dressés aux affaires; des gens sans passé à la vérité, et n'étant pas pour la plupart de portée à créer de l'avenir, mais qui du moins faisaient du présent par habitude. Dans l'état actuel, que pourraient Bonaparte lui-même au milieu d'une cohue, dont l'ombrageuse et puérile vanité ne peut laisser vivre une réputation pendant 24 heures; où tous ceux qui ont été se sont survécus; où toutes les illustrations se sont évanouies devant les sarcasmes de la presse; où qui-conque fut applaudi expire sous les sifflets, instruments de justice ou d'envie? Il semble qu'un génie malveillant ait entrepris d'écraser la France sous le niveau d'une nullité universelle: tout se détruit et se décompose: sous le marteau des démolisseurs, la société se réduit en poudre. Napoléon reconstruisait un édifice avec les matériaux de la société renversée, et vous vous acharnez à détruire même les débris.

Les hommes supérieurs se continuent rarement dans leurs héritiers; ils ont sur la société une grande influence, mais ils n'y sont que de rares accidents; il existe d'autres conditions d'ordre, de stabilité et de bonheur: l'expérience, aussi bien que la raison; vous indiquez que toutes ces conditions ne sauraient se trouver que dans la vérité des principes.

J'ai affaibli en les répétant des paroles que j'ai retrouvées dans ma mémoire, parce qu'elles me frappèrent quand je les entendis. Ces sages réponses écartaient successivement des propositions renouvelées avec une constance égale à la persévérance des refus, et qui se continuèrent même à l'époque de la maladie du duc de Reichstadt.

Aujourd'hui ces négociations me semblent appartenir à l'histoire, sauf toutefois les ménagements de la prudence pour des noms qui ne doivent pas être compromis; il est dans mes sentimens, comme dans mes principes, d'éviter de nuire à qui que ce soit; mais quand un jour les circonstances le permettent, la publication complète de ces documens jettera un jour singulier sur la marche, la souplesse, les moyens, l'habileté et la composition des partis.

LITTÉRATURE.

IL PIANTO, poème par M. Auguste Barbier

Le titre seul de cet ouvrage indique assez une suite de chants mélancoliques. La douleur a inspiré la muse de M. Barbier, qui a trempé ses pinceaux dans les couleurs les plus sombres; aussi les tableaux qu'il déroule à nos yeux sont-ils empreints d'une tristesse profonde que des souvenirs cruels ont dû répandre dans les accens du poème. C'est l'Italie dont M. Barbier pleure la décadence; l'Italie, cette ancienne reine des nations, illustrée par tant de génies sublimes auxquels elle donna naissance, qu'est-elle devenue aujourd'hui? Ce n'est plus que l'ombre d'elle-même; sa grandeur passée n'est plus; la liberté a fui loin de ses rivages parfumés, les fers de l'esclavage pèsent sur ses enfans. Patrie des beaux arts, tes fils gémissent dans la servitude et ton sol si fécond, glacé maintenant par le souffle du Nord, n'enfante plus des Raphaël, des Titien, des Michel Ange, des Tasse, des Dante, des Arioste. Et cependant, riche de gloire et de souvenirs, tu peux encore par un généreux effort, reconquérir ta place au rang des nations, secoue le joug odieux de l'étranger, chasse loin de ton sein les cruels oppresseurs, et ton ciel si pur, si beau, reproduira la sève créatrice étouffée aujourd'hui sous les pas pesans des soldats autrichiens.

Mais suivons M. Barbier, arrêtons-nous avec lui à Pise; voyons-le se diriger lentement et avec un saint recueillement dans les longues galeries du Campo Santo, interroger d'un œil curieux les marbres somptueux et les pierres tumulaires. Quel tableau que celui de la mort moissonnant indistinctement les jeunes filles parées de fleurs, les jeunes gens au milieu des plaisirs et des festins, tandis qu'elle semble oublier au fond de leurs tristes demeures de frères vieillards qui l'implorant comme le terme de leurs souffrances.

Nous avons quitté Pise et nous sommes à Rome, dans cette ancienne ville des Césars, aujourd'hui la ville de Saint-Pierre. Voyez d'ici le Colysée, le Temple de la Paix, l'Arc de Sévère, le Capitole, l'ancien Forum. De tous ces monumens fameux que reste-t-il? des ruines, quelques colonnes éparpillées dans ces champs désolés. La chre-tianité s'est assise sur les ruines du Paganisme, l'Église s'est élevée sur les frontons du temple de la colonne triomphale la statue de Trajan, et le bronze de Jupiter Capitolinus armé de sa foudre est aujourd'hui dans la Basilique un Saint Pierre tenant les clefs du paradis. Union sacrilège du profane et du sacré! Et maintenant ces lieux si célè-

bres, ce forum où le peuple souverain s'assemblait pour délibérer sur les destins du monde, n'est plus aujourd'hui qu'un vaste champ où les pâtres vont conduire leurs troupeaux, et où des mendians nonchalamment couchés à l'ombre se disputent entre eux en jouant à la morra, les baiques qu'ils ont arrachées à la pitié publique.

Mais allons jusqu'à Naples. La, sur la Chiaia, cette grève magnifique qui s'étend depuis le palais du roi jusqu'au Mont Pausilippe, un nouvel intérêt nous attend. Écoutez ce Salvator Rosa, ce peintre célèbre qui gémit sous l'esclavage de sa patrie, et envie le sort d'un malheureux pêcheur. Voilà un sujet noble, plein de poésie et digne d'inspirer les accens d'un amant de la liberté. Écoutez Salvator s'écrier :

O Fratello! plains moi, ma douleur est mortelle
Car, pour moi, la patrie a cessé d'être belle;
Naples, la ville d'or, à mes regards maudits
A fermé le jardin de son blanc Paradis;
Tous les enchantemens de la riche nature,
L'air qui plante la joie en toute créature,
Ce beau ciel pur et chaud, qu'on aime tant à voir,
Les paleurs du matin et les rougeurs du soir,
Les coteaux bleus du golfe, et sur ses belles lignes,
Les barques au col blanc, nageant comme des cignes;
Et Pausilippe en fleurs et Vulcain tout en feu,
Et tous mes souvenirs, mon enfance et mes jeux,
Rien ne peut animer le sombre de ma vie:
La riante couleur à mes doigts est ravie
Le ton noir et brumeux domine en mes tableaux,
J'ai brisé ma palette et jetant mes pinceaux,
Par la campagne ardente et nos pavés de lave,
Au soleil de midi j'erre comme un esclave.

Où je comprends toutes tes angoisses, reprend
le pêcheur, et moi aussi je sens comme toi...

Eh! qui peut aujourd'hui prendre un habit de fête;
De pampre et de raisin se couronner la tête,
Et, levant par le coin un rouge tablier
Danser la faventelle à l'ombre du hallier?
Qui peut, ami, qui peut s'enivrer de musique,
Et des beaux jeux fleuris de notre terre antique,
Quand la douleur partout nous ronge comme un ver?
Notre vie ici bas est un citron amer
Que ne peut adoucir nulle saveur au monde.
Nous sommes beaux enfans, d'une mère féconde,
Sous le joug attelés comme nos taureaux blancs:
Il faut tirer de front, et haleter des flans,
Marcher pleins de sueur, et, pour plus de misère,
Avoir le dos battu par la verge étrangère.

Mais, lui, répond salvator, tu es heureux, toi,
il te reste la mer, lorsque tu es las de rester sur
a terre, tu peux t'élaner au sein des ondes, et
sans crainte murmurer des sanglots, gemir sur
les destins de ta belle patrie; le puis-je, moi?...
Non....

Car la plainte aujourd'hui vous mène au précipice,
Aux doux épanchemens le sol n'est point propice,
Notre terre est infâme et son air corrompueur
Sur deux hommes causans enfans un délatureur.

Mais une espérance secrète soutient le pêcheur.
Sa patrie ne sera pas toujours malheureuse.

D'un bras ferme et hardi je lance mes harpons,
Je nage à tous les bords, je plonge à tous les fonds,
Car je sais un beau jour et sans que rien l'empêche
Qu'en mon golfe divin je ferai bonne pêche.
Aux bords de Chiaia, sur ce sable argenté
Dans mes larges filets viendra la liberté!

Nous ne retracerons pas tous les passages remarquables de ce chant écrit avec une verve et une chaleur entraînant. Nous aimons à rendre un juste hommage au talent du poète, mais à côté des éloges doit venir la critique, et nous regrettons que dans plusieurs morceaux l'auteur se soit servi d'images et d'expressions peu poétiques et même triviales. Elles forment une ombre au tableau et le déparent.

Nous aurions désiré qu'au milieu des beautés de premier ordre, M. Barbier n'eût pas laissé glisser des imperfections qu'il lui eût été si facile de faire disparaître.

POST-SCRIPTUM.

NOUVELLES DE PARIS DU 18 FEVRIER.

Arrivées par voie extraordinaire.

On a répanda à la bourse d'aujourd'hui la nouvelle que la duchesse de Berry avait trouvé moyen de s'évader du fort de Blaye.

Hier, M. l'ambassadeur de Belgique a réuni chez lui, dans un grand dîner, MM. les ambassadeurs d'Autriche, de Sardaigne, d'Angleterre et de Prusse, le ministre du Brésil, et les chargés d'affaires du Saint-Siège, de Danemarck, de Suisse et des États-Unis.

Aujourd'hui, le roi, accompagné de LL. AA. RR. M. le duc d'Orléans et de Nemours, de M. le maréchal Gérard, du général d'Ariule et d'un nombreux état-major, est monté à cheval pour passer en revue, dans la cour des Tuileries, le 20^e léger et un escadron du 3^e de dragons. S. M. après avoir passé dans tous les rangs, s'est placée devant le pavillon de l'Horloge. La troupe a défilé devant S. M. aux cris de vive le Roi!

Après la revue, MM. les officiers de tous grades ont eu l'honneur d'être reçus par le Roi.

Aujourd'hui, à deux heures, M. Le Hon, ambassadeur de Belgique, accompagné de son secrétaire de légation et de ses attachés, a été admis à l'honneur de remettre à S. M., en audience royale, l'acte des remerciemens votés par les chambres belges à l'armée française, à l'occasion de l'expédition d'Anvers.

On lit dans le *Ségusien*, journal de St. Etienne, du 13 février :

« Le père de notre compatriote Jules Janin, M. Georges Janin, ancien avoué au tribunal civil de St. Etienne, et propriétaire, est mort hier matin. C'était un homme de bien, très-estimé de notre ville, où il avait de nombreux amis. »

— M. Fould, a été élu député par le collège de St. Quentin intra-muros.

— Nous continuons à recevoir des ports des nouvelles fâcheuses sur les dommages causés par le coup de vent du 15 de ce mois.

Une lettre de Cherbourg annonce que le vent qui a soufflé de l'ouest avec une violence extraordinaire dans la nuit du 14 au 15, a enlevé en totalité la couverture de la frégate *la Forte*, et en grande partie celle de la frégate *la Reine Blanche* et du brick *le Laurier*, qui se trouvent dans le bassin à flot du port militaire.

BOURSE DE PARIS du 18 février. — Dernier cours.

5 1/2 au comptant 103 80 id., fin courant 103 90. — 3 1/2 au comptant 77 80. Id fin courant 79 80. — Actions de la banque 1700. — Actions libérées des 4 canaux 1132 50. — Rentes de Naples au comptant 88 50. Id. fin courant 88 75. — Espagne emprunt royal 86. — Emprunt belge 86. — Id. romain 84 1/4.

— Le nouveau chemin de fer de la Loire a dû être ouvert à la circulation à la fin du mois de janvier, ou le sera dans les premiers jours de février. C'est la troisième route de ce genre créée en France, et la plus remarquable de toutes par les difficultés que son exécution a présentées, et par l'importance des relations qu'elle va établir entre le bassin de Saint-Etienne et la navigation de la Loire.

Trois années ont suffi à son achèvement, et le travail a été conduit d'une manière si judicieuse que les difficultés les plus graves se sont trouvées concentrées sur les tiers seulement de la longueur totale. Le chemin part de Roanne, suivant la plaine vers le sud et s'élevant insensiblement jusqu'au pied d'une chaîne de collines transversales; parvenu au sommet d'un plateau qui se trouve à 19,000 mètres de Roanne, et à 236 mètres au-dessus du pont de cette ville, il descend vers le Forez en rachatant les pentes par deux plans inclinés.

L'ensemble du chemin a été ouvert pour deux voies, l'une pour l'aller et l'autre pour le retour. Il y a cependant dans la montagne et même en plaine un ensemble de passages d'environ 2,500 mètres qui ne sont encore qu'à une voie, soit au milieu des tranchées faites à travers le roc, soit sur les ramblais dispendieux.

La voie deviendra double aussitôt que les relations commerciales et le mouvement des voyageurs paraîtront l'exiger. Aujourd'hui la ligne totale est de 65 kilomètres ou 16 lieues et demie de longueur; elle est plus courte que la route royale qui la longe; elle n'excède que d'un dixième environ l'arc le plus restre qui passe par ses extrémités. Son prix définitif paraît avoir été de six millions de francs, ce qui n'équivaut pas tout-à-fait à 360,000 francs par lieue.

UNIVERSITE DE LIEGE. — Commission d'examen.

Le 21 du courant M. Edouard Neuville, subira son examen de candidat en philosophie et lettres à 4 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 19 février.

Naissances : 3 garçons, 4 fille.

Décès, 4 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir : Jeanne Mir-lot, âgée de 39 ans, Pont St-Nicolas, épouse d'Antoine Deberve.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi, 20 février, abonnement courant, la 2^e représentation du *Philtra*, grand opéra en 2 actes, précédé par *Un Duel sous Richelieu*, drame en trois actes mêlé de couplets.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BELLE VENTE DE TABLEAUX ET GRAVURES

Qui aura lieu jeudi prochain, 21 courant, vers les 3 heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Vel-bruck. On peut les voir dès aujourd'hui. 582

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis

Nouvelle SARCELLE au Moriane, rue du Stockis. 595

A LOUER une grande MAISON propre au commerce de vin, située rue derrière la Magdelaine, n° 121. On accorderait la préférence à la personne qui voudrait reprendre le fonds de commerce de vin. S'adresser au n° 121, rue derrière la Magdelaine. 606

A VENDRE, pour cessation de commerce, excellent VIN de table à un franc la bouteille. S'adresser chez Joseph BERARD, Mont-St-Martin, n° 658. 608

VENTE D'UNE MAISON.

Une surenchère étant survenue sur le prix de la vente par licitation de la maison située à Liège, rue Méra-Dieu, n° 85, derrière l'église St-Antoine, elle sera réexposée en vente, par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, au prix de 2695 francs, le 28 février courant, à dix heures du matin devant M. le juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, au bureau de ses séances, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443. 609

VENTE d'une belle MAISON, sise à Amay.

Lundi, 4 mars 1833, il sera procédé, devant M. le juge de paix de Huy, en la salle de ses séances et par le ministère de M^e GREGOIRE, notaire audit Huy, à la vente aux enchères par licitation dument autorisée, d'une bonne MAISON, située à Amay, près de l'église, avec jardin, terrasses, cour et un bâtiment à côté formant présentement une habitation.

S'adresser, pour visiter les lieux, les jeudis 28 février et 7 mars, à M. Gilles WOOT-DETRIXHE, à Amay, propriétaire de ladite maison par indivis avec ses enfants.

L'acquéreur jouira du loyer pendant la durée du bail qui expirera au plus tard le 1^{er} août 1839.

Il sera accordé terme pour le paiement d'une forte partie du prix.

On pourra voir les titres et les conditions chez ledit notaire.

Lundi, 4 mars 1833, il sera procédé, en l'étude de M^e GREGOIRE, notaire à Huy, 40 heures du matin, à l'ADJUDICATION définitive d'une bonne MAISON avec brasserie garnie de tous les ustensiles nécessaires, grande cour et plusieurs bâtiments pouvant servir à un autre établissement, le tout avantageusement situé près de la Meuse au quartier de l'Applez, à Huy.

Une forte partie du prix sera convertie en rente, il sera accordé des facilités pour le paiement du surplus.

L'acquéreur entrera immédiatement en jouissance. 614

Vente de beaux Vignobles situés à St-Léonard, commune de Huy.

Mercredi 6 mars 1833, la commission administrative de l'hospice d'Oultremont, fera procéder, à 10 heures du matin, en la salle de ses séances, au local dudit hospice, près de l'église primaire à Huy, à la vente aux enchères, des vignobles, appartenant à cet établissement, situés à St-Léonard, commune de Huy. Celui clos de murs contenant 418 perches 44 aunes, formera un lot; l'autre, contenant, y compris le terrain au dessus, 436 perches 67 aunes, sera divisé en quatre parties égales, pour être adjudgé partiellement ou en masse, suivant le résultat des enchères.

Le prix sera converti en une rente à 5 pour cent remboursable seulement après le terme de 20 ans, pour sûreté de laquelle il devra être donné hypothèque supplémentaire sur immeubles suffisants.

S'adresser à M^e GREGOIRE, notaire à Huy, pour voir le cahier des charges. 643

AVIS AU PUBLIC.

L'adjudication publique annoncée par le conseil d'administration du 7^e régiment infanterie pour le 25 de ce mois, est remise jusqu'à nouvel ordre, excepté la quatrième série des objets de laine et la sixième des brosses, qui aura lieu le 25 février.

Namur, le 18 février 1833.

Le major commandant le dépôt dudit régiment, PARMENTIER. 614

VENTE PUBLIQUE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME.

Lundi et mardi, 4 et 5 mars 1833, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON, de résidence à Liège, vendra aux enchères, à la ferme de la Préalte, à Herstal, le beau MOBILIER qui la garnit, consistant:

1^o En 15 chevaux, parmi lesquels se trouvent 6 forts hongres, 5 jumens, dont l'une avec son poulain, une autre de race étrangère, propre à la selle et au cabriolet, 2 belles jumens de deux ans et un poulain d'un an.
2^o 18 belles vaches pleines, 3 genisses et un jeune taureau de très-belle espèce.
3^o 40 cochons, dits nourraïns.

4^o Les attirails de labour, dans lesquels 2 chariots, 3 charrettes, dont une dite tombereau ou clichet, 4 charrues, 3 rouleaux, 3 herses, fléaux, diables-volants, etc., une chaudière et un serpent en cuivre, propres à un distillateur, cuves, tonneaux, une grosse balance propre à une houillère, une forte quantité de pommes de terre, garde-robes, tables, chaises, et autres objets trop long à détailler.

Le 1^{er} jour, on vendra les chevaux, vaches et attirails de labour.

Le 2^e jour, les cochons, les pommes de terre et le restant du mobilier.

VENTE D'UNE FERME.

Mercredi 6 mars 1833, à neuf heures du matin, chez M. Festraerts à l'hôtel de l'Amitié, à Oreye, il sera vendu aux enchères, par le notaire HOUSSA, la belle ferme dite du Temple, située à Corswarem, avec les prairies, jardin et terres, formant son exploitation, contenant environ quatre vingt six bonniers.

Plus 5 bonniers de bois en plein rapport. Cette propriété située entre Oreye et St-Trond, n'est éloignée que de six milles de la grande route de Liège.

Le sol est l'un des plus riches de la Hesbaye, les prairies sont plantées de beaux arbres à fruits, et d'une quantité considérable de bois de haute futaie.

On accordera des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour connaître les conditions au notaire HOUSSA à Waremmé. 501

() VENTE en quatre lots d'une belle Propriété consistant en Maisons, Bâtimens et grand Jardin sur le quai de la Sauvenière, à Liège.

Le premier lot se compose d'une maison avec écurie, remise et jardin, quai de la Sauvenière, cotée n° 32 bis, la superficie de ce 1^{er} lot, est de 878 aunes.

Le deuxième lot se compose d'un terrain propre à bâtir, actuellement en jardin, avec une ancienne porte cochère, donnant sur la nouvelle rue qui aboutit à la Fontaine, vis-à-vis des Urbanistes; il n'est séparé du quai de la Sauvenière que par la maison n° 32 bis, et les bâtimens adjacens. La superficie de ce 2^e lot est de 498 aunes.

Le troisième lot consiste en une vaste portion de terrain propre à bâtir, actuellement en jardin, entre les numéros 32 et 32 bis, lequel terrain s'étend du quai de la Sauvenière jusqu'au mur du fond vers la Fontaine. La superficie de ce 3^e lot est de 4687 aunes.

Le quatrième lot qui de la Sauvenière n° 32 se compose de la principale habitation avec serre contigue et autres accessoires, cour, jardin, planté de beaucoup d'arbustes, arbres à fruits, et espaliers dans la plus agréable position, avec fontaine et jet d'eau. La superficie de ce 4^e lot est de 2226 aunes.

La VENTE de cette propriété aura lieu le samedi 9 mars 1833, à 10 heures du matin, par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, place St-Barthelemi.

S'adresser audit notaire pour connaître les titres et conditions.

Et pour voir la propriété, quai de la Sauvenière, n° 32, les mardi et vendredi, depuis 11 heures jusqu'à 4.

VENTE d'une grande et belle PROPRIÉTÉ d'origine patrimoniale; pour sortir de l'indivision.

Le quatre mars 1833, à 10 heures précises du matin, on VENDRA aux enchères, en une seule séance, d'abord en masse, ensuite en lots partiels, divisés par exploitation, et après partiellement pardevant le notaire DELGEUR, à la résidence de St-Trond, province de Limbourg, au cabaret de Charles Vanermen, sis rue de Chevaliers audit St-Trond, le beau domaine patrimonial dit Terbieft, situé près de la ville de St-Trond, consistant en un château avec chapelle, maison de fermier avec tous les bâtimens d'exploitation nécessaires et deux autres fermes dites Grammetroy et Château, contenant ensemble cinquante un bonniers et demi, mesure métrique, de jardin, prés, vergers et terre arable de 1^{re} qualité faisant pour ainsi dire un seul gazon.

Après l'adjudication de ces biens, on exposera encore en vente quelques bonniers de terre arable et bois de haute futaie (chênes) et de raspe, situés sous St-Trond, Brusthem et Posen, canton dudit St-Trond et ayant fait partie de la propriété susdite, contenant seize bonniers et demi aussi mesure métrique.

Il y a toute sécurité pour acquérir, et facilité pour le paiement.

Le cahier des charges et des plans figuratifs des biens, réposent en l'étude dudit notaire DELGUER, à l'inspection des amateurs. 411

() La V^e CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis, n° 743, vient de recevoir un joli assortiment de TOILES superfinnes de 3/4, ainsi que beau linge de table.

A VENDRE à un prix fort avantageux pour l'acquéreur, 3,300 francs d'ACTIONNÉS sur la salle de Spectacle. S'adresser rue Hors-Château, n° 222.

On cherche à LOUER dès-à-présent une MAISON de campagne dans les environs de Liège, à une ou deux lieues de la ville. S'adresser sur la Batte, n° 1096.

A LOUER une MAISON, cotée 777, faubourg Hocheport avec jardin, cour et dépendances, propre à un rentier. S'adresser faubourg Ste-Marguerite, n° 419.

TRÈS-BELLE FUTAIE A VENDRE A MELROY.

Lundi et mardi, 4 et 5 mars 1833, aux dix heures du matin, au pied des arbres, M. le comte de Gourcy fera vendre toute la futaie de ses bois de Melroy, nommés *Paohis au Chêne*, *Haupt-Vaux Plomroux* et *la Sartre*.

Cette futaie se compose de très-beaux et gros chênes propres à tous usages, très-gros bois blancs, peupliers, érables, etc.; il sera fait aucune réserve attendu que l'on va procéder au défrichement de ces coupes.

Le transport en est très facile et peu dispendieux, les coupes ne sont éloignées de la Meuse que d'un quart de lieue.

Après la vente de futaie, le mardi, on vendra les ramilles de la Sartre. A crédit, parmi caution connue du notaire ANCIEN.

Il sera procédé, le 6 mars prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION de la fourniture des VIVRES de campagne, de la paille de couchage et de bois de chauffage nécessaires aux corps de l'armée active pendant les neuf derniers mois de l'exercice 1833.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 18 février 1833.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 9 février. — Métalliques, 91 1/2. Actions de la banque 1205 0/0.

Fonds anglais du 16 février. — Consol., 87 3/4. Fonds belges, 83 0/0. — Hollandais, 45 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 18 février. — Dette active 131 1/2 0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 00 0/0; idem 3 1/2 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Co., 96 1/8 97 3/4. — Idem gr. liv., 00 0/0 00; idem C. Hamb., 00; idem à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente 3 0/0, 77 1/4. — Métalliques, 87 3/4. — Naples Falc., 00 0/0. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 60 7/8 61. — 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil., 58 1/4. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 19 février.

Changes	à courts jours.	à deux mois	à trois mois
Amsterdam.	4 5/16 0/10 av.		
Londres.	40 5/8	P 40 2	P
Paris.	3 1/8 0/10 p.		
Francfort.	36	P 35 13/16	35 11/16
Hambourg.	35 1/4		

Escompte 0 0/0 0/10.
Effets publics — Métalliques, 92 1/2 0/0 A. — Lots d'Anvers, 400 000 0. — Napolitains, 83 0/0 N. — Guelphes, 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 63 62 3/4 00 00. — Anglo danois, 74 A. — Lots de Pologne, 105 0/0 A. — Anglo brésiliens, 59 59 1/4 0/0. — Prunt romain, 00 0/0 0/0. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 85 et P.

Arrivages au port d'Anvers, du 18 février.

Le 3 mâts russe Alberte, cap. Humble, ven. de Sevastopol chargé de vin et fruits.

La goelette danoise Frédérique et Maria, cap. Anderson, de Messine, chargée de fruits; ce navire vient en dernier d'Ostende.

En vue: Un trois mâts suédois le Peter et Ennes, cap. Peterson, venant de New York; ce navire annoncé hier à Cowes, il pourra encore commencer à décharger aujourd'hui.

— On dit qu'il y a encore deux navires américains à singuer pour notre port; c'est sans doute le Nassau, qui est depuis quelques jours, pour M. Nottebohm.

Bourse de Bruxelles, du 18 février. — Emprunt de 10 millions, intérêt 000 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 85 3/4.

H Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.